

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 287/02

ÉFAI – 020627 – AMR 23/108/02

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / MENACES DE MORT

COLOMBIE Agustín Jiménez Cuello (h)
Flor Munera (f)
ainsi que d'autres membres du *Comité de Solidaridad con los Presos Políticos* (CSPP,
Comité de solidarité avec les prisonniers politiques)

Londres, le 20 septembre 2002

Agustín Jiménez Cuello et Flor Munera, membres du *Comité de Solidaridad con los Presos Políticos* (CSPP, Comité de solidarité avec les prisonniers politiques), une organisation non gouvernementale de défense des droits humains, ont récemment fait l'objet de menaces de mort. Amnesty International est vivement préoccupée par leur sécurité.

Le 15 septembre, alors qu'il assistait à un match de base-ball à Bogotá, le président du CSPP Agustín Jiménez Cuello a reçu un appel sur son téléphone portable. Lorsqu'il a demandé à son interlocuteur de décliner son identité, celui-ci lui a répondu : « *Nous sommes avec Flor et nous t'attendons à ton enterrement* ». Cette menace a ensuite fait place à des rires. Pensant que ce message s'adressait peut-être à quelqu'un d'autre, le président du CSPP a une nouvelle fois demandé à l'homme de se présenter. Il s'est alors entendu dire d'un ton menaçant : « *Tu ne sais pas à qui tu as affaire, fils de pute ; nous allons t'enterrer* ».

Flor Munera, trésorière du CSPP, se trouvait en réalité au bureau de l'organisation au moment de l'appel. Agustín Jiménez et d'autres de ses collègues se sont déclarés préoccupés par sa sécurité.

Dans le passé, Agustín Jiménez Cuello et Flor Munera ont tous deux été suivis et harcelés par des individus dont on a découvert par la suite qu'ils avaient participé à des agressions contre des syndicalistes et des défenseurs des droits humains.

Devant la gravité des menaces reçues par le passé par d'autres membres du CSPP, la Commission interaméricaine des droits de l'homme a demandé au gouvernement de la Colombie de prendre des mesures de protection spéciales en faveur de tous les membres du CSPP.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le CSPP est une organisation non gouvernementale de défense des droits humains respectée internationalement qui œuvre en faveur du droit des prisonniers à une assistance judiciaire ainsi qu'en faveur de la promotion et la protection des droits civils et politiques. Par le passé, certains de ses membres ont été victimes de graves violations des droits humains imputables à des groupes paramilitaires.

Les forces de sécurité et leurs alliés paramilitaires ont pour habitude d'assimiler les membres d'organisations de défense des droits humains, notamment celles qui tentent de défendre les droits juridiques des personnes accusées de « *subversion* », à des collaborateurs ou sympathisants de la guérilla, ce qui leur permet de les présenter comme des cibles légitimes dans le cadre de leurs opérations anti-insurrectionnelles. Ces accusations sont fréquemment suivies de graves violations des droits humains telles que des « *disparitions* », des meurtres ou des actes de torture perpétrés par des groupes paramilitaires soutenus par l'armée, mais aussi par des soldats. Des défenseurs des droits humains ont également été menacés et tués par des groupes d'opposition armés.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à prendre des mesures immédiates afin de protéger Agustín Jiménez Cuello, Flor Munera ainsi que d'autres membres du *Comité de Solidaridad con los Presos Políticos* (CSPP) ;
- demandez également que soient prises immédiatement des mesures efficaces afin de permettre aux membres du CSPP de poursuivre en toute sécurité leurs importantes et légitimes activités en faveur des droits humains ;
- rappelez au gouvernement colombien les obligations qui lui incombent envers les défenseurs des droits humains, telles qu'elle sont énoncées dans la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, adoptée par les Nations unies, ainsi que dans la résolution sur les « *défenseurs des droits de la personne dans les Amériques* » adoptée par l'Organisation des États américains (OEA) et dans les recommandations répétées des Nations unies ;
- appelez le gouvernement à reconnaître publiquement la légitimité du travail mené en faveur du respect des droits humains de la population civile touchée par le conflit armé ;

– engagez les autorités à prendre des mesures immédiates afin de démanteler les groupes paramilitaires, conformément aux nombreuses recommandations des Nations Unies.

APPELS À :

Vice-président de la République :

Dr. Francisco Santos Calderón
Vicepresidenta de la República de Colombia
Vicepresidencia
Carrera 8A No. 5-57
Santafé de Bogotá, Colombie

Télégrammes : Vice-president Santos Calderón, Bogotá, Colombie

Fax : + 57 1 334 1138

Formule d'appel : *Excelentísimo. Sr. Vicepresidente,* / Monsieur le Vice-Président de la République,

Fiscal General de la Nación [qui chapeaute le système judiciaire]:

Dr. Luis Camilo Osorio
Fiscal General de la Nación, Fiscalía General de la Nación
Diagonal 22B 52-01 (Ciudad Salite)
Santafé de Bogotá, Colombie

Télégrammes : Fiscal General, Bogotá, Colombie

Fax : + 57 1 570 2000

Formule d'appel : *Estimado Dr., / Monsieur,*

Defensor del Pueblo (médiateur) :

Sr. Eduardo Cifuentes Muñoz
Defensor del Pueblo
Defensoría del Pueblo,
Calle 55, No. 10-32/46 office 301
Santafé de Bogotá, Colombie

Télégrammes : Defensor del Pueblo, Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 640 0491 / 346 1225

Formule d'appel : *Estimado Sr. Cifuentes Muñoz,* / Monsieur,

COPIES À :

Organisation non gouvernementale (ONG) de défense des droits humains :

Fundación Comité de Solidaridad con los Presos Políticos
AA 22803
Santafé de Bogotá
Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 2 NOVEMBRE 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*